

DEPARTEMENT DU GARD

ARRONDISSEMENT LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2025

**REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE ST JEAN DE CRIEULON  
DEPARTEMENT DU GARD**

**SÉANCE du 08 Décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre à dix-huit heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mr CUENOT Jean-Louis, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : LAJARRIGE Julie, MARTINA Christiane, TRICOIRE Agathe

Messieurs : CUENOT Jean-Louis, REMY Claude, RIGAL Noël.

Etaient absents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : BASCOP Magali, LAURENT Eléna, REMEZY Lucie.

Monsieur PERRIRAZ Michel (pouvoir donné à Mr RIGAL Noël), SUZZI Pierre.

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur REMY Claude est élu secrétaire de la séance par le conseil municipal.

**Approbation du compte rendu de la séance du 30 septembre 2025 :**

7 pour

Délibération adoptée à l'unanimité

**DELIBERATION SMEG 23-2025**

Remplacement d'une lanterne hs chemin des chênes pour un montant de 1 025,33 € HT.

Pour : 7

Délibération adoptée à l'unanimité

**DELIBERATION SMEG 24-2025**

Reprise du câble éclairage public chemin du Bos nègre. Mr le maire indique que ces travaux sont en partie subventionnés par le SMEG.

Reste à charge pour la commune : 239,30 € HT.

Pour : 7

Délibération adoptée à l'unanimité

## **DELIBERATION MUTUELLE SANTE DES EMPLOYES MUNICIPAUX 25-2025**

Suite à l'avis favorable du comité social territorial, validation de la délibération n° 22 du 30 septembre 2025.

Pour ; 7

Délibération adoptée à l'unanimité

## **DELIBERATION LOGEMENT DE LA MAIRIE POUR L'ANNEE 2026 26-2025**

Mr le maire indique que pour son compte personnel, il maintiendrait le montant actuel.

Qui est pour le maintien du loyer actuel ?

Pour : 7

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Noël des enfants :

La mairie organise le Noël des enfants au foyer communal le dimanche 21 décembre 2025 à 15 h 30 au foyer communal.

Distribution des cadeaux aux enfants de 0 à 11 ans ( CM2 )

Goûter pour les enfants et vin chaud pour les parents.

Stand photos avec le Père Noël

Vœux du maire ;

Samedi 10 janvier 2026 à 19 h au foyer communal

Galette des rois avec les seniors :

Nous renouvelons ce rassemblement de l'an dernier le dimanche 25 janvier 2026 à 16 h au foyer communal,

Les conseillers municipaux et leur conjoint sont cordialement invités.

Subventions DETR :

Après un premier refus, Mme la sous-préfète nous a accordé une subvention de 84 600 € en seconde attribution fin octobre pour la rue Astruc.

Avancement du chantier rue Astruc :

Ils se termineront comme prévu en fin d'année. Il ne restera que quelques finitions pour la 1ère quinzaine de janvier.

SDIS 30 :

La cotisation 2026 due par la commune s'élève à 8 464,12 € soit 443,06 € de plus que pour 2025

Il n'y a plus de questions diverses, Mr le maire lève la séance à 18 heures 40.